



Ville de Châteauneuf-sur-Charente  
Membres en exercice : 27  
Membres présents : 18  
Suffrages exprimés : 22

Délibération N° 2023-123  
Conseil Municipal du 20 Décembre 2023

**DATE DE CONVOCATION : 14 DÉCEMBRE 2023**

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS :** J.L. LÉVESQUE - B. LAFAYE - M. VILLÉGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - M.A. CHEVALIER - J.F. CESSAC - P. ORMECHE - K. PERROIS - S. BROUILLET - W. BOURGEAU - A. DUBRUN - F. GUIRAO - H. ROSARIO - S. RAYNAUD - J. MARTINEAU - P. MAURY

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR :** K. GAI donne pouvoir à JL LÉVESQUE - G. MIGNON donne pouvoir à B. LAFAYE - JP DESLIAS donne pouvoir à W. BOURGEAU - E. PILLARD-CLÉMENTEL donne pouvoir à S. RAYNAUD

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS :** K. GAI - G. MIGNON - G. MICHELY - JP DESLIAS - E. PILLARD-CLÉMENTEL - P. BERTON - C. RAFIN - S. BUTET

**CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT :** S. DELIMOGE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** H. ROSARIO

**UNION SPORTIVE CASTELNOVIENNE - Subvention exceptionnelle**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 réformant certaines règles budgétaires et comptables applicables aux communes,

**VU** la délibération n° 2023-25 du Conseil Municipal du 22 mars 2023 portant sur le vote du budget primitif 2023 de la commune,

**CONSIDÉRANT** la demande de l'Union Sportive Castelnoyenne, club de football de Châteauneuf, d'une subvention exceptionnelle dans l'objectif de financer une sortie en février 2024 au Parc des Princes à Paris pour ses adhérents,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide par **22 VOIX POUR** :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 750 € à l'Union Sportive Castelnoyenne,
- Dit que cette subvention sera prélevée à l'article 6574 du budget primitif 2023 de la commune.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Jean-Louis LÉVESQUE